

COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

COMMUNIQUE des CHEFS DE COUR et du BÂTONNIER d'AIX-EN-PROVENCE

Décès d'un avocat à la cour d'appel d'Aix-en-Provence

Le 8 novembre 2021 à 14h10, alors qu'il se trouvait dans une salle d'audience de la cour d'appel d'Aix-en-Provence dans laquelle une audience civile devait débiter à 14h30, Maître Arnaud BOURIANT, avocat au barreau de Paris, était victime d'un malaise.

Son client et les avocats présents faisaient immédiatement appel au service de sécurité de la cour qui contactait les sapeurs-pompiers et prodiguait les premiers soins. Les pompiers arrivaient sur les lieux à 14h25.

A 14h35, le président et ses assesseurs se présentaient à la salle d'audience devant laquelle se massait une dizaine d'avocats venus de différentes régions de France plaider les dossiers fixés au rôle. L'audience était prise dans une salle située dans une autre aile du palais, le dossier que Maître BOURIANT devait plaider étant immédiatement renvoyé à une date ultérieure.

Les chefs de cour et le Bâtonnier de l'ordre des avocats d'Aix-en-Provence, avisés, se rendaient sur les lieux.

Malgré les soins prodigués par les sapeurs-pompiers puis, à compter de 14h40, par les services médicaux d'urgence (médecin réanimateur), Maître Arnaud BOURIANT, qui était inconscient, ne pouvait être ranimé. Son décès était constaté à 15h15.

Les chefs de cour et le Bâtonnier s'associent à la douleur de la famille et des proches du défunt, ainsi qu'à l'émotion ressentie par les membres de l'institution judiciaire au premier rang desquels les avocats du barreau de Paris.

Une minute de silence a été observée à l'ouverture de l'audience de la première chambre ce jour à 14h30 en présence de la communauté judiciaire réunie et en particulier de celle de son associé, Maître ADER, sous l'autorité des chefs de cour et du bâtonnier.

Fait à Aix-en-Provence, le 9 novembre 2021

Renaud LE BRETON de VANNOISE, Premier Président

Marie-Suzanne LE-QUEAU, Procureure générale



Philippe BRUZZO, Bâtonnier

